

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LE REMPLACEMENT
ET LA REPARATION DES FEUX DE VOIRIE DE LA RUE DORMOIRE ET DU
CARREFOUR DE LA MAIRIE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition reçue par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (3 Zone porte d'Estaires 59480 LA BASSEE) un devis concernant la réparation des feux de voirie de la rue Dormoire et du carrefour de la mairie, pour un montant de 1.536,12€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 01 septembre 2025

DEC2025_119



Le Maire,
Claude THOREZ